

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Adaptation du tableau des effectifs et de l'organisation des services

Annexe(s) : tableau des effectifs projeté au 1^{er} janvier 2021 / organigramme général projeté / liste des créations et suppressions d'emplois permanents et des créations d'emplois non permanents

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : François CREGUT

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 107

- Titulaires : 101

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 5

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (107)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSON Jean-Louis		RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	GUILLAUME Julien	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HERBST Nadine	
	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Ophélie	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAFFEUX Sébastien	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JAMON Marc (voix consultative)	
CHABAUD Christelle	JEANMOUGIN Isabelle	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	KINDT Patrick	
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAGARDE Maguy	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAMOUREUX Jean-François	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
COSTE Yves	LENEGRE Jean-Louis	THEVENET Emilie
COSTON David	LEROY Véronique	TINET Georges
COSTON Marie	LIGNIERE Frédéric	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	TREHIN Anne-Marie
CREGUT François		TRILLEAUD Eric
	MAHINC Didier	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MALORON Annie	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MARIANY Marie-Line	WALTER Christian
	MASSARDIER Marie-Laure	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

Délibération n° 2020/04/34-510 Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 2020/04 du jeudi 24 septembre 2020

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

ABSENTS EXCUSES : (5) CROZE Yves-Serge ; DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Suite à l'installation du nouvel exécutif résultant des élections municipales du printemps 2020, le présent rapport vient présenter les adaptations apportées au tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération au regard des premières orientations sur les politiques publiques à mettre en œuvre ainsi que sur les attentes en matière d'organisation et de fonctionnement de l'établissement.

En 2017, une organisation de circonstances issue de la fusion des 11 établissements publics avait été instaurée. Cette dernière se caractérisait notamment initialement par une direction générale bicéphale et un cloisonnement entre directions fonctionnelles et directions opérationnelles qui existe toujours. Un peu plus de trois ans plus tard et suite à l'installation d'un nouvel exécutif, des ajustements sont nécessaires pour accompagner la montée en compétence de la Communauté d'Agglomération. Cependant, il s'agit là d'un processus qui s'inscrit dans le long terme, l'organisation ayant vocation à s'adapter au fil des mois à la mise en œuvre du projet politique et de ses interactions avec l'environnement extérieur, notamment le contexte économique, social et sanitaire.

Dans cette perspective, les adaptations d'organisation, matérialisées dans l'organigramme annexé au présent rapport sont les suivantes, elles viennent illustrer la dualité de fonctions qui caractérise les collectivités locales et les établissements publics, à la fois administrations et organes politiques :

- La création d'un emploi de collaborateur de cabinet placé auprès du Président de la Communauté d'Agglomération, étant entendu qu'il s'agit là de la première création d'emploi, le plafond de 3 emplois n'étant donc pas atteint. En complémentarité avec les agents des services administratifs qui ont en charge la conduite des politiques publiques locales, le collaborateur de cabinet est chargé d'accompagner et de conseiller les élus locaux dans l'ensemble de leurs activités.
- En parallèle, et conformément à l'article 3 du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés, le directeur général des services est chargé, sous l'autorité du Président, de diriger l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation. Afin d'affirmer le positionnement du directeur général des services dans des missions qui n'incombent qu'à lui dans la gestion de l'ensemble des services administratifs en cohérence avec l'organisation récurrente des institutions similaires à la Communauté d'agglomération, il est proposé de procéder à la suppression du poste d'attaché principal correspondant à l'emploi du deuxième directeur général, à savoir le directeur général de territoire. Cette suppression d'emploi résulte de la disparition du besoin satisfait par ce poste compte tenu de la nouvelle méthodologie de travail souhaitée par le nouvel exécutif.
- Par voie de conséquence, l'ensemble des directions sont dorénavant rattachées directement à l'emploi de directeur général des services. En complément, il convient de repositionner au sein de l'organigramme les services qui relevaient en direct de la direction générale de territoire :

- Les services Culture, patrimoine et musique, Moyens généraux et Communication sont, pour l'instant, rattachés en direct au Directeur général des services ;
- Le service ingénierie financière et coopération décentralisée qui est renommé ingénierie financière, est dans un souci de cohérence d'ensemble rattaché à la Direction Finances et informatique au regard de son activité principale de recherche de financements et dans la perspective de lui confier la gestion de l'intégralité du processus d'instruction des dossiers de subventions.

S'agissant des créations d'emplois, le tableau des effectifs est adapté pour prendre en compte comme habituellement les besoins de recrutement résultant, d'une part, de besoins temporaires ou saisonniers (8 postes non permanents) et, d'autre part, l'évolution de l'organisation des services et notamment :

- La création des 13 postes nécessaires dans le cadre de la réorganisation de l'activité du service de soins infirmiers à domicile afin de proposer aux agents une quotité de travail identique à 29.75/35^{ème} pour permettre l'instauration de cycles de travail en adéquation avec les besoins du service et les attentes des bénéficiaires ;
- La création de 5 postes pour le service de maintien à domicile pour les emplois d'auxiliaire de vie sociale et d'aide à domicile en remplacement de postes vacants et dont la quotité de travail n'est plus en adéquation avec l'organisation actuelle du service.

Dans le même temps, et puisque le comité technique a pu se réunir le 17 septembre dernier, c'est également l'occasion de procéder à la suppression de 48 emplois au tableau des effectifs. Ces suppressions concernent, outre des départs d'agents dont le remplacement avait déjà été anticipé et des transferts n'ayant pas eu lieu, les postes devenus vacants suite aux nominations intervenant au titre de la politique d'avancement de grade 2020. Dans ce cadre, 21 postes (2 postes de catégorie A - 3 postes de catégorie B et 16 postes de catégorie C) sont supprimés.

L'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs est présenté dans les tableaux annexés au présent rapport. En complément le tableau des emplois permanents projeté au 1^{er} janvier 2021 est également annexé, étant entendu qu'il s'agit de la situation à un instant « t » indépendamment des procédures de recrutement en cours ou à venir et des mobilités éventuelles à venir.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 ; 110 et 110-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'avis du comité technique en date du 17 septembre 2020 ;

VU le tableau des effectifs projeté au 1^{er} janvier 2021, l'organigramme général projeté et la liste des créations et suppressions d'emplois permanents et des créations d'emplois non permanents, ci-annexés ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs. Ce dernier doit être ajusté notamment lors de créations d'emplois en lien avec la mise en place d'une nouvelle organisation ou d'un nouveau besoin ou à l'inverse de suppressions d'emplois en cas de réorganisation des services ou de disparition d'un besoin. Sa mise à jour est réalisée par délibération après avis du comité technique ;

CONSIDÉRANT la demande d'un conseiller communautaire de procéder au vote à scrutin secret ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales et du règlement intérieur de la communauté d'agglomération, Monsieur le Président sollicite l'assemblée sur le recours à ce vote à scrutin secret ;

CONSIDÉRANT que plus du tiers des membres présents ont demandé le vote à scrutin secret comme suit :

a. Nombre votants	115
b. Membres présents	107
c. Tiers des membres présents	36
d. Votes « Pour » le vote à scrutin secret	60
e. Votes « Contre » le vote à scrutin secret	51
f. Abstentions.....	3
g. N'ayant pas pris part au vote.....	1

CONSIDÉRANT les opérations de vote à scrutin secret ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Votants : 115

- *Pour : 67*
- *Contre : 41*
- *Abstentions : 6*
- *N'ayant pas pris part au vote : 1*

- **De procéder à la création des postes permanents ci-dessus mentionnés ;**
- **De procéder à la suppression des postes permanents ci-dessus mentionnés ;**
- **De procéder à la création des postes non permanents ci-dessus mentionnés ;**
- **D'inscrire au budget les crédits budgétaires supplémentaires nécessaires pour permettre, le cas échéant, le versement d'un régime indemnitaire aux agents recrutés sur les postes créés à l'occasion de l'adaptation du tableau des effectifs.**

*

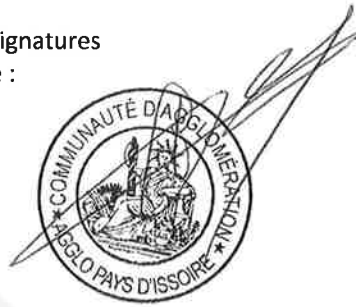
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 25/09/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 25/09/2020